

7. Détermination de la date – Réunion de consultation publique – Modifications des règlements d’urbanisme et PIIA;
8. Autorisation d’application de l’article 25 et suivants de la Loi sur les compétences municipales – Mise aux normes des installations septiques;
9. Mandat Cytech Corbin inc. – Entretien unités de climatisation – Salle municipale et bureau administratif;
10. Autorisation d’achat de terrain cadastre numéro 5 306 270 – Intersection rue Fleurie – boulevard Nilus-Leclerc;
11. Autorisation de vente de terrain cadastre numéro 5 991 513 – Parc industriel;
12. Autorisation de signature de contrat – Camp In 2017 – Système de réservation et de gestion en ligne – Camping Rocher Panet;
13. Modification – Résolution numéro 344-12-2016 – Augmentation salariale 2017
14. Achat de publicité – Vente de terrains résidentiels – CMATV;
15. Participation à la diffusion – Les belles histoires de la Côte-du-Sud – CMATV;
16. Demande d’appui – Lots numéro 3 373 156 – 3 633 462 – CPTAQ;
17. Demande d’appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un monde de vie sain et actif – Regroupement pour un Québec en santé;
18. Renouvellement de contrat – Tonte de pelouse – Terrains municipaux;
19. Adoption – Programmation d’activités – Parc Havre du souvenir été 2017;
20. Inscription – Salon international des technologies environnementales – Américana;
21. Autorisation d’achats d’équipements et de fournitures de services – Sécurité incendie;
22. Demande d’aide financière – Fête nationale du Québec;
23. Demande de rédaction de rapport mensuel d’entretien des véhicules municipaux;
24. Avis de motion – Règlement décrétant la création d’un programme municipal d’aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec;
25. Mandat – Les Serres Caron inc. – Aménagements floraux;
26. Détermination des tarifs – Location – Logements – Salle des habitants;
27. Mandat – Services professionnels d’un consultant en assurances, collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé de l’UMQ;
28. Autorisation d’achat – Camionnette de services ;
29. Adoption des comptes et des différents documents financiers ;
30. Période de questions;
31. Levée de l’assemblée.

Sous réserve d'ajouter à la résolution 022-02-2017 la phrase suivante « ladite somme sera prélevée à même le surplus non affecté de la municipalité », il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2017.

044-03-2017

NOMINATIONS-COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu par l'unanimité des conseillers d'accepter, pour un mandat de deux (2) ans, les nominations de messieurs Michel Poitras, Joseph-Arthur Lemieux, René Couillard et Yvon Langlois à titre de membres-citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Il est de plus résolu de préciser que monsieur Yvon Langlois agira à titre de président dudit comité.

045-03-2017

NOMINATION – REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONCERTATION (CTC) POUR LE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 1^{er} décembre 2015, le projet de loi 83 qui vise, notamment, à remplacer les offices municipaux d'habitation par des offices régionaux d'habitation, sur une base des territoires des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de L'Islet compte 201 logements;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de la Société d'Habitation du Québec, le seuil de performance minimal s'atteint avec un regroupement de 100 logements et qu'environ 300 sont requis pour atteindre une performance optimale;

CONSIDÉRANT QUE selon cet état de fait, cette réorganisation se traduirait par un regroupement faisant passer le nombre de 10 offices à un ou deux;

CONSIDÉRANT QU' il est recommandé de former un Comité de transition et de concertation dont le mandat sera de définir une formule de regroupement qui obtienne consensus, qui tienne compte de la réalité régionale, qui se soucie de la qualité des services offerts à la clientèle et qui s'harmonise avec les orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE ce comité devra aussi, en collaboration de la MRC de L'Islet, coordonner et réaliser les différentes étapes menant à la concrétisation de ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Denis Proulx à titre de représentant désigné par la Municipalité de L'Islet, pour siéger au sein du Comité de transition et de concertation(CTC) mis en place dans le cadre du projet de regroupement des offices municipaux d'habitation de la MRC de L'Islet.

046-03-2017

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, LE ZONAGE ET LE LOTISSEMENT :

CONSIDÉRANT QUE le règlement de remplacement numéro 03-2016 de la MRC de L'Islet adopté le 8 août 2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 28 septembre 2016, suite à l'avis de conformité émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont six mois, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma pour adopter des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les règlements d'urbanisme suivants :

- 156-2013 concernant l'émission des permis et certificats;
- 158-2013 concernant le zonage;
- 159-2013 concernant le lotissement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Raymond X Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme.

047-03-2017

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2013 :

CONSIDÉRANT QUE le règlement de remplacement numéro 03-2016 de la MRC de L'Islet adopté le 8 août 2016 en vue de modifier le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 28 septembre 2016, suite à l'avis de conformité émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont six mois, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma pour adopter des règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Raymond X Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des nouvelles constructions sur la route 132 et abroger le règlement numéro 161-2013

048-03-2017

DÉTERMINATION DE LA DATE – RÉUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE – MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET PIIA :

Il est unanimement résolu par les conseillers de fixer au 3 avril 2017, la réunion de consultation publique prévue dans le cadre du processus d'adoption des modifications des règlements d'urbanisme et le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

049-03-2017

AUTORISATION D'APPLICATION DE L'ARTICLE 25 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

CONSIDÉRANT l'obligation pour toute municipalité de faire appliquer le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le Q-2, r.22;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution numéro 127-02-2014, la municipalité de L'Islet, par souci de protection de l'environnement et d'équité, mandatait l'inspecteur en bâtiment et en environnement de procéder à un inventaire de toutes les installations sanitaires situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement provincial interdit les rejets d'eaux usées dans la nature et qu'il n'y a pas de droits acquis en matière de pollution;

CONSIDÉRANT QUE suite au recensement effectué par l'inspecteur, ce dernier a localisé en 2015, cinquante-six installations sanitaires non conformes avec rejets directement dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'expédition de plusieurs correspondances et avis, quatre d'entre eux, n'ont pas à ce jour fournis l'étude de caractérisation nécessaire pour la mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales stipule que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'un refus des propriétaires de rembourser la municipalité, le coût de ces travaux est assimilable aux taxes municipales et récupérables de la même façon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de se prévaloir des dispositions de l'article 25 et suivants de la Loi sur les compétences municipales et de procéder, sans aucun autre avis, à l'exécution des travaux requis afin de rendre les installations sanitaires des résidences des quatre contribuables concernés conforme aux exigences du règlement Q-2, r.22 relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées.

050-03-2017

MANDAT CYTECH CORBIN INC. – ENTRETIEN UNITÉS DE CLIMATISATION – SALLE MUNICIPALE ET BUREAU ADMINISTRATIF :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu par l'unanimité des conseillers de renouveler, au montant de 1 825 \$ plus taxes, le contrat d'entretien des unités de climatisation installées à la salle municipale ainsi qu'au bureau administratif.

051-03-2017

AUTORISATION D'ACHAT DE TERRAIN CADASTRE NUMÉRO 5 306 270 – INTERSECTION RUE FLEURIE – BOULEVARD NILUS-LECLERC :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat à intervenir avec la Succession Daniel Caron pour l'achat du terrain connu et désigné comme étant le lot 5 306 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, le tout tel que soumis dans le projet d'acte de vente préparé par Me Pierrette Couillard, notaire.

052-03-2017

AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN CADASTRE NUMÉRO 5 991 513 – PARC INDUSTRIEL :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat à intervenir avec la société Rousseau Métal inc. pour l'achat du terrain connu et désigné comme étant le lot 5 991 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, le tout tel que soumis dans le projet d'acte de vente de Me Marie-Pier Pelletier, notaire, en date du 28 février 2017 et incluant notamment, mais non limitativement, les clauses particulières établies aux paragraphes 6.1.7 et 11 dudit contrat.

La présente résolution comprend également le droit de signer tout document approprié et jugé nécessaire pour donner effet aux présentes résolutions et aux dispositions dudit acte; tous documents signés par eux lieront la Municipalité de L'Islet.

053-03-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT – CAMP IN 2017 – SYSTÈME DE RÉSERVATION ET DE GESTION EN LIGNE – CAMPING ROCHER PANET :

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Camping-Pro TDS assurait, jusqu'à tout récemment, via son logiciel, la gestion en ligne des réservations au Camping Rocher Panet;

CONSIDÉRANT QUE ladite compagnie a cessé ses opérations;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de maintenir un tel service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu par l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Colette Lord, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet l'entente d'utilisation à intervenir avec la firme Réservations Campin. Ca (9267-8614 Québec inc.) pour la gestion des réservations en ligne pour le Camping Rocher Panet.

Il est de plus résolu d'accepter, au montant de 250 \$ plus taxes, les frais d'utilisation annuels reliés à un tel service, lesquels seront prélevés à même les revenus du Camping.

054-03-2017

MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO 344-12-2016 – AUGMENTATION SALARIALE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas augmenter l'ensemble de ses échelles salariales;

CONSIDÉRANT QUE les employés ayant atteint le maximum de leur échelle en 2016 ne recevront pas d'augmentation salariale au sens de la Loi sur les normes du travail (article 43);

CONSIDÉRANT QUE les employés n'ayant pas encore atteint le maximum de leur échelle salariale recevront une augmentation salariale par le passage d'un échelon à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut reconnaître le travail réalisé par son personnel ayant atteint le maximum de leur échelle en 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité de donner une prime représentant 1,5% du taux horaire actuel à tous les employés ayant atteint le maximum de leur échelle salariale en 2016. Ce montant sera versé le 30 avril, le 31 août et le 31 décembre et sera calculé sur le temps travaillé durant cette période.

Il est de plus résolu que ce pourcentage ne sera pas additionné au taux horaire, ne sera pas considéré comme une augmentation et sera revu lors du budget 2018.

Cette résolution remplace et rend nulle et non avenue la résolution numéro 344-12-2016.

055-03-2017

ACHAT DE PUBLICITÉ – VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS – CMATV :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu par l'unanimité des conseillers d'autoriser, via le réseau CMATV, l'achat et la diffusion d'une publicité reliée à la vente des terrains résidentiels disponibles et des avantages à construire sur le territoire.

Il est de plus résolu d'accepter, au montant de 750 \$ plus taxes par mois, les frais reliés aux 450 messages de publicité; lesquels seront diffusés sur une période de deux mois.

056-03-2017

PARTICIPATION À LA DIFFUSION – LES BELLES HISTOIRES DE LA CÔTE-DU-SUD – CMATV :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu par l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre déposée par le réseau CMATV et, ainsi, accepter d'agir à titre de partenaire à la diffusion de l'épisode « Les Belles Histoires de la Côte-du-Sud » mettant en vedette les industries Ouellet Canada inc. et Rousseau Métal inc.

Il est de plus résolu d'accepter, au montant de 1200 \$ plus taxes, les frais reliés à un tel partenariat.

057-03-2017

DEMANDE D'APPUI – LOTS NUMÉRO 3 373 156 – 3 633 462 – CPTAQ :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 3 373 156 et 3 633 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet formule, auprès de la Commission de protection du territoire agricole, une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, et ce, dans le but de procéder à des travaux de réaménagement d'une carrière et d'une sablière;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la réhabilitation desdits lots et, ainsi, remettre ce secteur en valeur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu par l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande formulée par monsieur Richard Couillard et, ainsi, demander à la CPTAQ d'y faire droit.

058-03-2017

DEMANDE D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MONDE DE VIE SAIN ET ACTIF – REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ :

CONSIDÉRANT QU' il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier notre appui au *Regroupement pur un Québec en santé*. Et, à cet effet, la Municipalité de L'Islet demande au gouvernement du Québec :

- de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois

Il est de plus résolu d'acheminer une copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

059-03-2017 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – TONTE DE PELOUSE – TERRAINS MUNICIPAUX :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu par l'unanimité des conseillers de renouveler, au montant de 17 640 \$ plus taxes, le contrat alloué en 2016 à la firme Service & Entretien Paysager Daniel Ross pour la tonte de pelouse des terrains municipaux, et ce, pour les années 2017 et 2018.

060-03-2017 **ADOPTION – PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS – PARC HAVRE DU SOUVENIR ÉTÉ 2017 :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu par l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que proposé, le programme des activités et animations qui auront lieu au cours de la prochaine saison estivale au Parc Havre du Souvenir.

061-03-2017 **INSCRIPTION – SALON INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES – AMÉRICANA :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de monsieur Alexandre Jolicoeur au Salon international des technologies environnementales Americana qui se tiendra du 21 au 23 mars prochain à Montréal.

Il est de plus résolu de lui rembourser, au montant de 395 \$ plus taxes, les frais reliés à une telle participation.

062-03-2017 **AUTORISATION D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES DE SERVICES – SÉCURITÉ INCENDIE :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la

réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QU' une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et unanimement résolu d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la Municipalité de L'Islet à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste de besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

063-03-2017 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler, dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2017, une demande d'aide financière pour la tenue des activités qui auront lieu dans le but de souligner la Fête nationale du Québec.

064-03-2017 **DEMANDE DE RÉDACTION DE RAPPORT MENSUEL D'ENTRETIEN DES VÉHICULES MUNICIPAUX :**

Afin de s'assurer d'un entretien optimal des véhicules appartenant à la Municipalité de L'Islet, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de dresser un rapport mensuel des inspections et entretiens de chacun des véhicules municipaux et d'exiger que celui-ci soit déposé à tous les membres du conseil à raison d'une fois par mois.

065-03-2017 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC :**

Monsieur Fernand Poitras donne avis qu'un règlement décrétant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec sera présenté, pour adoption, lors de la prochaine réunion.

Il est résolu de préciser que cette aide financière se traduira par un don de l'ordre de 6 000 \$ pendant une période de 10 ans.

066-03-2017 **MANDAT – LES SERRES CARON INC. – AMÉNAGEMENTS FLORAUX :**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services des Serres Caron inc. pour la réalisation d'aménagements floraux sur le territoire de la municipalité pour la prochaine saison estivale.

067-03-2017 **DÉTERMINATION DES TARIFS – LOCATION – LOGEMENTS – SALLE DES HABITANTS :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité que, pour les années à venir, la détermination des tarifs de location pour les logements aménagés à la Salle des Habitants seront basés sur l'indice des prix à la consommation de l'année précédant l'avis de renouvellement.

Il est toutefois résolu de préciser que cette résolution n'est valide que si des travaux majeurs n'ont pas été réalisés à l'immeuble et que les membres du conseil en décident autrement.

068-03-2017

MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS D’UN CONSULTANT EN ASSURANCES, COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D’UN ACHAT REGROUPÉ DE L’UMQ :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L’Islet a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et les villes* et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l’UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L’Islet désire se joindre à un regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l’UMQ procédera à un appel d’offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l’UMQ prévoit lancer cet appel d’offres à l’hiver 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l’unanimité des conseillers que :

La Municipalité de L’Islet confirme son adhésion au regroupement de l’UMQ pour retenir les services professionnels d’un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d’un achat regroupé et confie à l’UMQ le processus menant à l’adjudication du contrat;

- le contrat octroyé sera d’une durée d’une année, renouvelable d’année en année sur une période maximale de cinq ans;
- la Municipalité de L’Islet s’engage à fournir à l’UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l’appel d’offres;
- la Municipalité de L’Islet s’engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué;
- la Municipalité de L’Islet s’engage à payer à l’UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité;

069-03-2017

AUTORISATION D’ACHAT – CAMIONNETTE DE SERVICES :

Sous réserve de formuler des demandes de soumission à cet égard, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’achat d’une camionnette de services, et ce, pour un montant n’excédant pas 38 000 \$ taxes incluses.

À la suite du remaniement des différents véhicules de services, il est de plus résolu que cette somme sera prélevée à raison de 6 000 \$ à même les fonds réservés à l’Écocentre, de 10 000 \$ à même les sommes du Camping Rocher Panet et le solde à même le surplus non affecté de la municipalité.

070-03-2017

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Sous réserve de retirer de la liste des comptes à payer la facture présentée par la Chambre de commerce Kamouraska-L’Islet au montant de 270.08 \$, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la liste des comptes à payer en date du 2 mars 2017 pour la somme de 211 864.41 \$ \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 16 426.84 \$.

071-03-2017 **SOLLICITATION - MARCHE POUR LA GUÉRISON DU DIABÈTE :**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité de renouveler la contribution financière allouée, depuis quelques années, à la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile et, ainsi, autoriser la directrice générale de procéder à l'émission d'un chèque de l'ordre de 25 \$.

072-03-2017 **DEMANDE DE PARTENARIAT – VALORIZATION :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de répondre positivement à la demande de partenariat formulée par l'organisme Valorization et ainsi leur accorder un soutien financier annuel de l'ordre de 3 000 \$ pour les années 2017 et 2018.

073-03-2017 **AUTORISATION – PARTICIPANTS – CONGRÈS – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de messieurs Benoit Thibault et Jean-Denis Poitras au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie de Québec qui se tiendra du 20 au 23 mai prochain à Québec.

Il est de plus résolu de défrayer, au montant de 1 373\$ plus taxes, les frais reliés à une telle participation; à lesquels s'ajoutent les frais de déplacement et de séjour.

074-03-2017 **AFFECTATION DES REVENUS DE VENTE DE TERRAINS – PAIEMENT DE LA DETTE - VENTES 2016 ET SUIVANTES :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet possède, sur son territoire, des terrains destinés à la revente;

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par la vente de ceux-ci sont, de façon tacite, appliqués au paiement de la dette reliée aux ouvrages d'infrastructures desdits terrains;

CONSIDÉRANT QU' aucune résolution ne vient confirmer cette procédure de faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, que tous les revenus générés par la vente de terrains seront réservés au paiement de la dette des emprunts s'y rattachant.

075-03-2017 **AFFECTATION – REVENUS - VENTE TRACTEUR – PAIEMENT DE LA DETTE :**

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 022-02-2017, la Municipalité procéderait à l'achat d'un tracteur John Deere 2011 en remplacement de celui acquis en vertu de la résolution 162-06-2016;

CONSIDÉRANT QUE cet échange a généré un revenu de l'ordre de 52 500 \$ provenant de la rétrocession du véhicule;

CONSIDÉRANT QU' en matière de comptabilité, cette somme a été versée dans le surplus non affecté de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition a fait l'objet de l'adoption d'un règlement d'emprunt; lequel est toujours en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver la somme de 52 500 \$ au

surplus affecté de la municipalité et, plus précisément, au paiement de la dette rattachée à ce véhicule.

076-03-2017

AUTORISATION D'ACHAT- TABLES – CAMPING ROCHER PANET :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, auprès de l'entreprise Écoprise Casault, l'achat de 20 tables de pique-nique destinés au Camping Rocher Panet.

Il est de plus résolu d'accepter, au montant de 82 \$ l'unité plus taxes, le coût d'achat de tels équipements non assemblés.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

077-03-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 35, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière